

Ces groupes constituant la tendance, seront donc les organes avec lesquels les travailleurs les plus conscients de l'avant garde ouvrière lutteront pour aider la classe ouvrière à construire une nouvelle direction révolutionnaire de ses luttes. Ainsi la forme de la "tendance" répondant à l'évolution de la situation dans la classe est beaucoup plus celle d'un regroupement organisé corporativement et fédéré nationalement, qu'une forme de tendance suggérant la lutte dans une organisation déterminée.

FORMES D'ORGANISATION ET D'INTERVENTION DU REGROUPEMENT

=====

Il est évident que là où une tendance syndicaliste révolutionnaire organisée existe sur le plan de la corporation ou de la Fédération (Ecole Emancipée) la fraction du Parti agit dans cette tendance et planifie son intervention pour agir sur l'orientation et la politique de toute la tendance (régionalement et nationalement).

Son objectif est de faire progresser la tendance entière dans le sens même de la lutte générale des syndicalistes révolutionnaires organisés dans les groupes des autres corporations et dans la plus étroite coordination possible avec eux (collaboration et participation à la direction de la tendance nationalement, par le journal "Unité Syndicale", par exemple) Cet objectif tend à interdire à l'évolution d'une tendance en construction ou en voie d'élargissement, la stagnation ou la rétraction "corporatiste" et au contraire à lui ouvrir des perspectives plus politiques. Dans les corporations où aucune tendance organisée de cet ordre ne s'est enracinée, les groupes réuniront :

a) dans chaque entreprise deux, trois, quatre, dix... camarades qui, établiront en commun le programme et la forme organisationnelle devant permettre leur intervention dans leur entreprise, leur corporation, coordonneront leurs efforts à ceux des autres camarades de leur profession, de leur localité, en vue de la même action de tendance.

b) entre les diverses entreprises de la même corporation, les groupes régionaux et nationalement, organisant entre eux des liaisons et une coordination permanente seront ainsi groupés en une tendance Fédérale (Conférence où seront discutés le programme et les formes d'organisation et déterminé le matériel de propagande ou de liaison : bulletins, journaux, etc..). Ainsi se construiront les groupes corporatifs de la tendance. La liaison des différents efforts à réaliser sur ce plan sera précisée dans la résolution en conclusion de ce rapport. Les textes antérieurs soumis aux deux précédents C.C. par la Commission Syndicale, ne pouvaient apporter en ce domaine des conclusions concrètes qui n'ont pu être tirées que d'expériences d'usines et de corporations.

La liaison et la coordination sur le Plan National des activités des divers groupes corporatifs, la détermination de l'orientation commune sur tous les problèmes généraux, l'expression de l'action unifiée et intercorporative des minoritaires, ainsi regroupés, exige, et c'est un facteur important du développement des groupes corporatifs un organe national comme "Unité Syndicale" expression de la tendance et ouvert à l'externalisation des activités de tous les groupes. Il est bien évident que la condition essentielle de la réalisation d'une telle construction de la tendance est celle de l'organisation de l'intervention permanente des militants du Parti, en fraction, dans cette activité, comme élément moteur et comme direction.

Les cellules devront suivre très étroitement et aider le travail de chaque camarade dans la construction du groupe d'entreprise, local ou corporatif, dans son action pour l'intervention de ce groupe en vue de l'organisation de la tendance et de

..//..